

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 4 JUIN 2010

L'an deux mille dix, le quatre juin à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Bernadette COURIVAUD, Françoise RICHARD Laurent REVIDON, Adjoint, Jean-François BONNET, Didier BEGAT, Hervé TAILLANDIER, Gérald COTTIN, Nicole LAROCHE-POLBOST, Guy COLLIN, Evelyne DESABRE, Nicolas FOURNIER (arrivé à 20h10), Catherine VAN LANDEGHEM, Jean-Louis JAMET.

ABSENT(S)/EXCUSE(S) : Bernard GOND, RAYNAUD Marie-Odile Alain JULIEN

ABSENT(S) : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Evelyne DESABRE

POUVOIR(S) : de Bernard GOND à Alain LAROCHE
Marie-Odile RAYNAUD à Nicolas FOURNIER
Alain JULIEN à Roland GILBERT

* * *

Adoption, à l'unanimité, du procès verbal du 8 avril 2010.

* * *

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de démission pour raisons personnelles, émanant de Monsieur Gérard ARVIN-BEROD. Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a accepté cette démission à compter du 21 avril 2010, date de réception du courrier. Le Conseil prend note.

* * *

OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE 26,10/35^{ème} :

Suite aux avis favorables de la commission administrative paritaire et de la commission du personnel en date des 29 mars et 30 avril 2010, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'ouverture d'un poste de adjoint technique 1^{ère} classe à l'école maternelle à compter du 1^{er} avril 2010. Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE 15/35^{ème} :

Suite à des besoins supplémentaires et après étude, et avis favorable de la commission du personnel du 30 avril 2010, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 15 heures à compter du 1^{er} juillet 2010.

A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord et autorisent Monsieur le Maire à signer les pièces administratives relatives à ce dossier.

* * *

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL EN CONTRAT DE DROIT PRIVE OU PUBLIC :

A la demande de Monsieur le Maire, les membres du conseil, à l'unanimité, émettent un avis favorable au remboursement des frais de déplacement et de restauration, du personnel contractuel de droit privé ou public lorsque cela sera nécessaire pour formation ou réunion.

* * *

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC DU PAYS DE NERONDES : ADJONCTION DE LA COMPETENCE « CULTURE » :

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes relative à la modification des statuts en proposant d'ajouter une nouvelle compétence optionnel « culture », compétence limitée à la mise en œuvre d'un contrat culturel de Territoire.

Le conseil communautaire dans sa séance du 29 avril 2010 a décidé, à l'unanimité des membres présents, l'adjonction d'un nouvel article suivant :

Article 2.5 Culture

* Etudes, états des lieux et diagnostics, rédaction de projet de développement culturel pour le périmètre de la Communauté de Communes, évaluation des actions culturelles d'intérêt communautaire.

* Participation ou mise en œuvre d'actions culturelles reconnues d'intérêt communautaire, inscrites au Contrat Culturel de Territoire signé avec le Département du Cher et de la Région Centre.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal de Nérondes décident de donner leur accord à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes tels qu'indiqués ci-dessus.

* * *

DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2011 :

Dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011, il y a lieu de désigner un coordonnateur communal pour la gestion de l'enquête en lien étroit avec l'INSEE.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Isabelle BARDIN, afin d'assurer l'encadrement des agents recenseurs et le suivi en continu de la collecte.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

MODALITES DE PROCEDURE DE LA VENTE AUX ENCHERES DU MOBILIER GARBAN :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la vente aux enchères du mobilier GARBAN a été fixée au samedi 3 juillet 2010 dans la salle des fêtes. Maître MAUDIEU, commissaire priseur de Saint-Amand-Montrond sera chargée de l'opération et percevra des honoraires à hauteur de 7% du produit perçu. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou à défaut un adjoint à signer tout document relatif à cette opération.

* * *

DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2010 :

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint délégué aux finances, présente les différentes subventions et participations proposées par la commission des finances du 2 juin 2010 :

ARTICLE	NOM DE L'ORGANISME	OBJET	MONTANT
6554			
	PAYS DE LOIRE VAL D'AUBOIS		3 524
	SDE 18 (Syndicat Départemental d'Energie du Cher)	en attente	
	SIETAH (Airain)	en attente	
	SYNDICAT DES ECOLES PUBLIQUES DE NERONDES		73 500
TOTAL :			77 024
6574			
	123/ABC		300
	A.V.R.C.N.		100
	A.D.M.R.		245
	FACILAVIE		100
	A.P.F. du Cher		60
	AKUABA DANCE		350
	A.P.E.E.P.N.		300
	ASSOCIATION AUBOIS DE TERRE ET DE FEUX		60
	ASSOCIATION LOISIRS NATURE		450
	CANTINE SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE DE NERONDES	Participation aux repas	3 835,20
		Participation frais fonctionnement 2010	5 073,57
	CHANTERONDES		400
	CLUB DU 3ème AGE		200
	CLUB DE HAND-BALL		800
	CROIX ROUGE FRANCAISE		130
	CLUB DE FOOTBALL		800
	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE		300
	AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE		240
	AMIS DU RYTHM'		330
	PREVENTION ROUTIERE		130
	SECOURS CATHOLIQUE		100
	SECOURS POPULAIRE		100
	TELETHON		200
	UNION COMMERCIALE DE NERONDES		600
	CLUB DE JUDO		1 300
	CLUB DE TENNIS		280
	COMITE DES FETES DE NERONDES		1 000
	SONNEURS NERONDAIS		400
	CFA JOUET-LES-TOURS		60
	CFA MARZY (Apprentis)		80
	CFA BTP NIEVRE	/	100
	GRAINES DE SOLEIL		100
TOTAL :			17 448,77

Sous réserve de la présentation du rapport financier et du rapport moral de l'exercice précédent ainsi que des objectifs à venir.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'ensemble des participations et des subventions proposées.

A noter que les personnes désignées ci-après n'ont pas pris part au vote en raison de leur appartenance à certaines associations :

- club de football : J.F BONNET
- cantine scolaire des écoles publiques : A. LAROCHE et F. RICHARD
- A.P.E.E.P.N : H. TAILLANDIER
- Loisirs Nature : F. RICHARD, G. COTTIN, J-L JAMET
- Chanteronde : J-L JAMET et C. VAN LANDEGHEM
- Comité des Fêtes : F. RICHARD, B. COURIVAUD, H.TAILLANDIER
- Sonneurs Nérondais : A. LAROCHE et B. COURIVAUD
- 123/ABC : J-L JAMET

L'ensemble de ces subventions ont été votées favorablement à l'unanimité, à l'exception de celle attribuée au comité des fêtes qui a fait l'objet de trois abstentions.

* * *

CONTRIBUTION 2010 AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE-MARIE :

Par courrier en date du 16 novembre 2009, le chef d'établissement de l'école Sainte-Marie nous a adressé la liste des élèves domiciliés sur la commune de Nérondes, présents au 1^{er} novembre 2009 et fréquentant les classes maternelle et primaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide la contribution obligatoire aux frais de scolarité des enfants de l'école primaire à hauteur de 700 € par élève, montant identique à celui versé à l'école publique. La contribution s'élève donc à 10.500 € et sera imputée au compte 6558.

En ce qui concerne la participation à verser pour les enfants de l'école maternelle, le conseil municipal, après un vote à bulletin secret qui a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 18 Pour : 6 voix Contre : 12 voix

décide de ne pas contribuer aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de l'établissement privé Sainte-Marie

* * *

SUBVENTION COMMUNALE 2010 A LA CANTINE SCOLAIRE DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE-MARIE :

Par courrier en date du 16 novembre 2009, le chef d'établissement de l'école Sainte-Marie a adressé la liste des élèves de l'école primaire et maternelle, domiciliés à NERONDES et fréquentant la cantine pour l'année scolaire 2008/2009. Après débat, un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 18

- Pour : 10 voix - Contre : 8 voix

Un montant de 790 € sera mandaté pour 790 repas.

Il est rappelé que cette subvention est reversée aux familles concernées.

* * *

COTISATION 2010 AU COMITE DE DEFENSE DE LA LIGNE SNCF :

Par courrier en date du 12 février 2010, le comité de défense de la ligne SNCF VIERZON/BOURGES/SAINCAIZE procède à l'appel de cotisation pour l'année 2010 qui est fixé à 0,03 € par habitant. En considération du nombre d'habitants de notre commune qui est de 1548, le montant à régler s'élève à 46,44 €. Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

* * *

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'UNE EXPOSITION CULTURELLE A LA BIBLIOTHEQUE :

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal, un contrat de mise à disposition de 8 ateliers de culture scientifique et technique de l'exposition « l'eau – la météo » proposé par la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de la Région Centre (FRMJC).

Les ateliers seront loués par la FRMJC Région Centre du 25 septembre au 03 octobre 2010 et installés à la bibliothèque municipale. Le coût de l'exposition s'élève à 677,00 € HT qui sera pris en charge par la Direction de la Lecture Publique de Bourges.

Les membres du conseil donnent leur accord sur le principe de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

* * *

TRAVAUX DE REHABILITATION AUX ECOLE PUBLIQUES :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la nécessité d'entreprendre des travaux de réhabilitation et d'amélioration aux écoles.

En effet, les portes et fenêtres de l'école maternelle très vétustes, ne sont plus adaptées à des critères d'isolation phoniques et thermiques performants, la chaudière est hors service depuis quelques mois, et remplacée jusqu'à ce jour par des petits chauffages d'appoint dans les classe et la salle de repos.

A l'école élémentaire, d'importantes fuites ont été détectées au niveau de la toiture des sanitaires des filles, laissant présager des dégâts à venir.

Après étude des différents devis présentés à la commission des travaux, les entreprises : SARL Thierry LAGRANGE d'Avord (fournitures et pose des portes et fenêtres), SARL THIBAUT Christian de Mornay-Berry (réhabilitation de la toiture des sanitaires), l'entreprise GAGET de Jouet-Sur-L'Aubois (fourniture et installation de la chaudière) ont été retenues pour un montant global de 46.662,53 € HT ;

Le plan de financement de cette opération s'établit de la manière suivante :

Montant HT des travaux	: 46.662,53 €
TVA	: 9.145,86 €
Montant TTC des travaux	: 55.808,39 €

DGE 40 % du HT	: 18.665,01 €
Conseil Général 25% du HT	: 11.665,63 €
TVA s/fonds propres	: 9.145,86 €
Autofinancement	: 16.331,89 €

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à la réalisation de ces travaux et approuvent le plan de financement proposé.

* * *

ACHAT DE MATERIEL :

Sujet reporté.

NUMEROTATION DE VOIRIE AUX DROITS DES PARCELLES AE 195, AE 200 ET AE 205 :

Suite à une demande de l'Office d'Habitat du Cher, le Centre des Impôts Foncier de Bourges de la Direction Générale des Finances Publiques, souhaite que soient mises à jour les informations cadastrales concernant les logements de la route de Bourges et de la rue des Peupliers.

Monsieur le Maire propose la classification suivante :

Route de Bourges – parcelle AE 195

<u>Anciens numéros :</u>		<u>Nouveaux :</u>
1	⇨	30
2	⇨	28
3	⇨	26

<u>Anciens numéros</u>		<u>Nouveaux</u>
------------------------	--	-----------------

Route de Bourges – Parcelle AE 196

4	⇨	24
5	⇨	22
6	⇨	20

Rue des Peupliers – parcelle AE 200

Numéros actuels :

1
2
3
4
5
6

Rue des Peupliers – parcelle AE 205

Numéros actuels :

7
8
9
10
11
12

L'entrée des logements cadastrés AE 200 du n°1 à 6 s'effectue par la rue des Peupliers.

Rue des Peupliers numéro actuel parcelle AE 198 : 13

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Rapport d'activité 2009 de la Direction Départementale des Territoires du Cher
 - Arrivée de la télé numérique dans la région Centre le 19 octobre 2010
 - Modalités d'abattage des peupliers à l'étang de la Garenne
 - Invitation pour la remise du « Label Fédéral des Ecoles de Football » FC Nérondes, le mardi 8 juin 2010 à 18 H 30 au club house du stade de la Garenne
 - Demande de l'association « Graines de Soleil » pour la mise à disposition de la salle des Fêtes : en raison des investissements financiers trop onéreux, le conseil municipal ne donnera pas de suite favorable.
 - Compte rendu des assemblées générales du SIAEP (syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable) des 15 avril et 5 mai 2010 exposé par M. JL JAMET, vice-président du syndicat, principalement axé sur le problème des nombreuses fuites du réseau et la réflexion relative au renouvellement de l'affermage à venir ou la création d'une régie.
 - Demande de M. LECOMTE, pour l'obtention du droit de chasse dans le pré communal dont il est locataire : le conseil émet un avis défavorable à cette demande pour des raisons de sécurité.
 - Demande du conseil municipal quant à l'intérêt de l'adhésion de la commune au Comité pour les liaisons Routières et Autoroutières reliant les autoroutes A5 et A26 de Troyes à Bourges.
 - Informations données quant à la réfection des quais de la gare SNCF, divers courriers ont été adressés à la direction des réseaux ferrés de France, une relance du 2 Juin 2010 a été envoyée au Directeur Régional Centre Limousin
- Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.